



# PROJET PEDAGOGIQUE

ANNEE 2021 / 2023

Un centre de loisirs est :

- Un lieu d'accueil et de vie agréable
- Un lieu de découverte
- Des temps de loisirs
- Un lieu d'activités diverses et variées
- Un lieu de relation entre animateurs et enfants
- Une structure encadrée par une équipe d'animateurs formés, cohérente et attentive aux besoins de l'enfant
- Du mobilier adapté
- Un lieu rempli de jouets, jeux et de copains!



## SOMMAIRE

### INTRODUCTION

### DESCRIPTIF DU CENTRE

1. Les locaux (caractéristiques et espaces utilisés)
2. Le personnel (modalités de fonctionnement de l'ensemble des personnes présentes)
3. Les modalités d'accueil
  - Organisation de l'accueil
  - Organisation de la famille
  - Organisation de l'enfant
  - Organisation de l'équipe

### LES REGLES DE VIE

### LES ACTIVITES

- Journée type
- La nature des activités proposées en fonction des modalités d'accueil (réglementation activités sportives)
- La répartition des différents temps

### LA PLACE DE L'ENFANT

- Accueil d'enfants présentant des troubles ou handicaps

### EVALUATION

- Les moyens mis en place et leur fonctionnement
- Les outils d'évaluation



## **INTRODUCTION**

L'organisateur de l'ACM est une association loi 1901 créée en 2005 composée d'une présidente, d'une secrétaire, d'une trésorière et d'une trésorière adjointe. Son nom : **SCOUBIDOUS & Cie.**

Les enfants accueillis sont de Plailly et Mortefontaine mais les communes avoisinantes ont également la possibilité de bénéficier de cet accueil. Il permet à la fois d'apporter une réponse au besoin d'accueil manifesté par les familles, et offre à l'enfant un nouvel espace de vie et un lieu éducatif nécessaire à son épanouissement.

L'accueil de loisirs est ouvert depuis septembre 2008. Il accueille des enfants âgés de 3 à 12 ans. Les enfants doivent être scolarisés. Nous accueillons, en fonction des besoins, des petits de 2 ans 1/2 scolarisés ayant trois ans dans l'année sous réserve qu'ils soient autonomes et puissent se sentir sécurisés au milieu des différentes tranches d'âges.

Les effectifs sont au maximum de 50 enfants, choix de la directrice de garder et de préserver un caractère familial et de qualité.

Pour contribuer à la construction de la personnalité de chaque enfant dans le temps, il est primordial, pour les acteurs éducatifs, de lui proposer des étapes essentielles dans son évolution en lui donnant :

- L'accessibilité aux savoirs les plus larges,
- Le passage du statut de dépendance à celui d'une autonomie maximale,
- Le respect de son environnement,
- L'affirmation de sa responsabilité, de ses choix, de son esprit d'initiative, de sa capacité créative,
- L'éducation à la citoyenneté.

Aussi, en collaboration étroite avec les familles, ainsi que les municipalités de Plailly et Mortefontaine, l'accueil de loisirs **SCOUBIDOUS & Cie**, à travers son action envers l'enfance, tend vers une finalité éducative consistant à :

**Favoriser l'épanouissement de chaque enfant dans un cadre de vie en collectivité**

En accord avec le nouveau projet éducatif, la Directrice a réécrit le projet pédagogique car il paraissait essentiel de lui donner un nouveau visage et une dimension différente dans un espace désormais réservé uniquement au centre de loisirs.



Les objectifs principaux sont les suivants :

- Permettre à l'enfant de se socialiser au sein du groupe et à l'extérieur mais aussi en créant des liens intergénérationnels,
- Etablir des projets sur les valeurs fondamentales telles que la solidarité, la différence, la communication, le respect, le partage et sur l'environnement sans finalité,
- Susciter l'imagination et la création tout en développant la motricité,
- Instaurer le respect mutuel et le respect du rythme de l'enfant en adaptant des espaces propres à chaque tranche d'âge,
- Responsabiliser chaque enfant pour l'aider à devenir autonome et à prendre confiance en lui,
- Permettre à chaque enfant de se sentir sécurisé au sein des locaux et du personnel d'animation,
- Permettre aux petits de partager des moments de la journée avec leur frère ou leur sœur.

## **DESCRIPTIF DU CENTRE**

### 1. Les locaux

L'accueil se fait salle de la Libération "Jean Melan" à Plailly avec à disposition :

- Un hall d'entrée sécurisé de 16,80 m<sup>2</sup> (avec sonnette et verrou intérieur) et un accès aux toilettes :
  1. Une partie garçons comprenant un wc avec un lave-mains, un réservoir et un wc fermé.
  2. Une partie filles comprenant un wc fermé, deux petits wc avec portes coulissantes, un lavabo, un lave-mains, un accès fermé à clef servant de réserve principalement au personnel de ménage.
- Une grande salle d'accueil principale de 126m<sup>2</sup> utilisée pour les espaces d'activités des primaires, de temps calme et de repas,



- Une cuisine avec placards de rangements de vaisselle et de stockage des aliments (goûters, etc), fours, évier et deux réfrigérateurs,
- Une salle de 46 m2 aménagée spécialement pour le groupe de maternels offrant un espace de jeux, un espace de peinture et un espace de lecture, ainsi qu'une armoire de rangement du matériel,
- Le bureau de la directrice de 28m2 pour tout ce qui est administratif et dans lequel un espace ludothèque a été aménagé pour les maternelles (coin lecture, TV et coussins). Il sert également pour la sieste des petits avec la mise à disposition de lits suivant les besoins,
- Un accès de sortie de secours et de réserve de matériel attenant à la salle des petits,
- Une petite cour avec une partie gazonnée, un espace jardinage et un coin cabane.

2. Le personnel (modalités de fonctionnement de l'ensemble des personnes présentes)

Tout juste diplômée BAFA et formation BAFD en cours, Sylvie VILLA, directrice, travaille sur la structure de 9h à 19h00, voire plus suivant les besoins afin de garantir la sécurité physique, affective et morale des enfants.

Une première animatrice arrive à 7h30 et termine à 17h30.

Une deuxième animatrice arrive à 8h et termine à 18h. La troisième arrive à 9h et termine à 18h30 ou 19h selon les besoins. En fonction du nombre d'enfants et le nombre d'animateurs à prévoir, les horaires peuvent évoluer. Ces différents horaires sont établis chaque année en fonction des besoins des services suivant l'arrivée et le départ des enfants afin de respecter les normes d'encadrement.



<i><b>NOM</b></i>	<i><b>PRENOM</b></i>	<i><b>POSTE</b></i>	<i><b>DIPLOME</b></i>
VILLA	Sylvie	Directrice / Animatrice	BAFA BAFD en cours
BUKA MANGOVO	Marie Pierre	Animatrice	BAFA
OBERLAND	Vanessa	Animatrice	BAFA
CRAPOULET	Laura	Animatrice	Non diplômée

### ✓ La Directrice

#### Son rôle :

- Etablir au regard du Projet Educatif de la ville, le Projet Pédagogique réfléchi avec l'équipe d'animation,
- Valider la proposition et l'animation des activités de l'équipe d'encadrement
- Diriger l'équipe d'animation,
- Apporter un soutien technique et motiver l'équipe d'animation,
- Assurer le rôle de formatrice envers les animatrices,
- Assurer la liaison et les transmissions d'informations avec les familles.

#### Ses responsabilités et ses devoirs :

- Assurer la sécurité physique, morale des enfants et de l'équipe,
- Assurer et préserver le rythme des enfants dans la gestion des temps d'activités,
- Assurer la bonne évolution de l'équipe d'encadrement par le suivi de terrain,
- Etablir un bilan en fin de chaque période,
- Se présenter en modèle de qualité auprès de l'équipe d'encadrement (tenue vestimentaire, langage, moralité, savoir-être).



## ✓ Les animatrices

Les animatrices sont sous la direction de la Directrice.

### Leur rôle :

- Motiver les enfants, en respectant leur âge, leur rythme et surtout leurs capacités physiques,
- Proposer et animer des activités (de qualité, variées et originales).

### Leurs responsabilités :

- Respecter la réglementation en vigueur,
- Encadrer les activités,
- Encadrer les enfants,
- Respecter les règles de sécurité,
- Respecter l'équipe, les locaux et le matériel,
- Respecter le projet pédagogique de l'Accueil de Loisirs et les consignes de l'équipe de direction,
- Mettre en œuvre le planning d'activités.

### Les devoirs et obligations :

- Assurer la sécurité physique et morale des enfants,
- Adhérer au projet pédagogique et en assurer la mise en œuvre,
- Se présenter en modèle de qualité auprès des enfants (tenue vestimentaire, langage, moralité),
- Travailler en équipe et en bonne intelligence,
- Faire preuve d'initiatives, d'imagination et rechercher originalité et diversité dans la proposition faite aux enfants,
- Savoir animer pour un groupe d'enfants, une séance de jeux intérieur, extérieur, des activités manuelles, des ateliers cuisine, de grands jeux et des moments forts à thème,
- Préparer, en dehors des temps d'activités, le matériel nécessaire à l'activité,
- Prévoir un temps pour le rangement après l'activité,



- Savoir analyser sa séance d'activité, en fonction de l'âge, du temps, les points positifs et négatifs,
- Etablir un bilan de ses activités et en faire part lors de réunions de concertation,
- Remplir les cahiers d'évènements (activités, d'informations et d'infirmierie).

### 3. Les modalités d'accueil

Le programme est disponible sur le site internet et les inscriptions commencent début septembre sur une période de 1 mois.

Le tarif en demi-journée est applicable à tous, nous n'appliquons pas le quotient familial.

- 9 € (10 € pour les extérieurs) la demi-journée sans repas (PAI uniquement)
- 12 € (13 € pour les extérieurs) la demi-journée avec repas
- 17 € (18 € pour les extérieurs) la journée complète avec repas

Une adhésion annuelle de 17 € est demandée par famille.

La structure accueillant un petit nombre d'enfants, il est proposé aux familles d'inscrire leurs enfants au mois, pour la semaine mais aussi à la journée.

- Organisation de l'accueil

Une animatrice BAFA gère l'accueil des familles et des enfants le matin dès 7h30 avec une arrivée échelonnée pouvant aller jusqu'à 9h30. Une animatrice maternelle est présente pour prendre en charge les petits et les emmener dans leur salle.

Le soir les enfants peuvent être récupérés à partir de 17h jusqu'à 19h.

Cet accueil se déroule dans le calme et la convivialité jusqu'à environ 9h30, avec parfois, l'écoute d'une musique douce pour permettre à chaque enfant de se réveiller tranquillement et de prendre ses marques.

- Organisation des familles

Les familles déposent leur(s) enfant(s) à l'entrée. Un échange, si besoin avec la directrice et/ou le personnel, peut se faire dans la salle.



Le soir, en cas de retard d'un parent, l'animatrice téléphonera à la personne indiquée en cas d'urgence sur la fiche téléphone afin de venir récupérer l'enfant.

- Organisation des enfants :

L'arrivée des enfants peut s'échelonner de 7h30 à 9h30 et le départ de 17h à 19h. Les enfants peuvent jouer dans les différents espaces de jeux de la salle.

La personne présente le matin doit noter la présence de l'enfant à son arrivée ainsi que les absents à 9h30.

Les maternelles rejoignent leur salle dès le nombre d'enfants devient trop élevé dans la salle principale.

Les maternelles utilisent les portes manteaux muraux situés dans le hall d'entrée et les primaires utilisent le portant équipé de porte-manteaux dans leur salle.

- Organisation de l'équipe :

L'équipe est composée du personnel permanent et des animateurs recrutés pour cette période. En cas de besoin, du personnel ponctuel, des bénévoles ou des intervenants extérieurs pourront être recrutés. Chacun aura le sens des responsabilités et ne devra pas mettre l'enfant en danger mais assurer sa sécurité physique, affective et morale.

Un cahier de liaison entre les animateurs et la directrice est mis à disposition et des consignes précises y sont notées (informations à donner aux parents ou aux enfants, régularisation administrative, informations médicales etc....). Chaque animateur doit, dès son arrivée, en prendre connaissance.

Chaque animateur prend en charge un groupe d'enfants, il est le référent de ce groupe pour la semaine que ce soit pour un atelier, un jeu ou l'encadrement de temps libres. L'animateur accompagne, joue avec les enfants hors des temps libres (7h30 / 9h30 puis 13h / 13h30 puis 16h30 / 19h) et laisse un peu de temps aux enfants pour souffler entre les différentes activités.

Les sorties dans les espaces de jeux de la commune ou lors d'un grand jeu nécessitent la présence de deux animateurs.

## **LES REGLES DE VIE**

Les règles de vie sont établies dès le premier jour avec les enfants et leur animatrice.

Ces règles sont en cohérence avec le projet et donc le thème. Enfants et animatrices élaborent une charte des règles de vie.

### Les règles pour les enfants :

Les sanctions discriminantes, humiliantes et les sanctions collectives sont interdites. En cas de faute de l'enfant, le dialogue, la réparation des dommages matériels, les excuses et la punition constructives seront mis en avant. L'animatrice pourra alors se référer à la charte de vie en donnant des explications compréhensibles par l'enfant.

### Les règles concernant les adultes :

Ce que dit la loi : la consommation de tabac est interdite dans les ACM, en présence des enfants. La consommation d'alcool et de toutes drogues est également interdite. Le bizutage constitue un délit et est donc interdit.





## LES ACTIVITES

Journée type :

<b>HORAIRES</b>	<b>ANIMATEURS</b>	<b>DETAIL</b>
De 7H30 - 9H30	<p>L'animatrice accueille l'enfant et la famille par un bonjour, un sourire, une parole rassurante.</p> <p>Elle accompagne l'enfant à son portemanteau et lui propose un jeu, un coloriage, une lecture.</p> <p>Les deux animatrices du matin amènent les enfants aux toilettes et les accompagnent vers leurs classes respectives.</p>	<p>Présente sur l'accueil.</p> <p>Accueille les enfants et les familles.</p> <p>Renseigne les familles.</p> <p>Pointe l'arrivée des enfants.</p> <p>La directrice accueille les derniers arrivés et les accompagne aux toilettes et dans leurs classes.</p>
De 9h30 à 11h30	<p>Les animatrices proposent l'activité aux enfants et les accompagnent dans la confection.</p>	<p>Les activités sont préparées en amont afin d'être prêt au moment des activités</p>
De 11h30 à 12h15	<p>Les animatrices accompagnent les enfants dans le rangement des activités et les regroupent dehors ou dans la salle de jeux pour un jeu.</p>	<p>Les animatrices restent avec les enfants.</p> <p>Les animatrices surveillent et encadrent le jeu.</p>
De 12h15 à 13h30	<p>Les animatrices accompagnent les enfants aux toilettes ; les installent à table correctement; leur servent à boire – le service se fait à l'assiette – les viandes sont coupées.</p> <p>Les animatrices veillent à ce que chaque enfant goûte les aliments. Après le déjeuner, les enfants sont amenés aux toilettes.</p>	<p>Les animatrices déjeunent en même temps que les enfants et restent attentives à leurs besoins.</p> <p>Une fois terminé, les enfants regroupent leurs assiettes et couverts au centre de la table</p>



		et les animatrices débarrassent.
De 13h30 à 14h	Les enfants sont rassemblés dans leur salle respective pour un temps calme encadré et surveillé.  Les enfants en petite section sont orientés vers le dortoir pour un repos.	Les enfants dans le dortoir sont sous la surveillance de la Directrice pour les rassurer.
De 14h à 16h	Les animatrices encadrent une activité ou un grand jeu.	Proposition de grand jeu ou d'activités
De 16h à 16h30	Les animatrices amènent les enfants au réfectoire pour le goûter.  Les animatrices veillent à ce que les enfants goûtent à tout ce qui leur est proposé	Les animatrices restent attentives à leur besoin.
De 16h30 à 17h	Bilan	Les animatrices récupèrent les points positifs et négatifs ressentis par les enfants lors de la journée.
De 17h à 19h	Départ des enfants	Les enfants restent sous la surveillance des animatrices qui leur proposent des jeux libres.

- Temps d'activités :

Faire une activité pour faire une activité sans lui donner un sens ne sert à rien et n'a pas de valeur pour l'enfant. Celle-ci est occupationnelle et non pédagogique. Soyons vigilants sur ce que nous proposons.

L'équipe est vigilante quant aux actions mises en place pour instaurer la notion de loisir et de plaisir. La motivation de l'animateur est donc primordiale.

L'activité doit être préparée à l'avance afin de ne pas laisser les enfants en attente.

1. Des thèmes sont choisis pour chaque semaine permettant ainsi de proposer plusieurs activités ou sorties.



2. L'organisation des journées est préparée en amont en fonction du nombre d'enfants et des activités à réaliser durant les temps de travail rémunéré dans le salaire annualisé.
3. Les ateliers sont proposés majoritairement sur la demi-journée, le matin de préférence en fonction de l'activité et des sorties extérieures en tenant compte de l'âge et de la capacité des enfants. Au regard des inscriptions possible à la journée, les activités manuelles doivent être terminées et emportées le jour même.
4. Un éventail d'activités permet à chaque enfant de développer son imagination et de lui donner envie de participer.
5. Chaque thème est unique d'une année sur l'autre sauf si demande trop importante pour un thème précis.
6. Chaque animateur propose une activité différente de son binôme afin de laisser le choix à l'enfant.
7. Il sera important de respecter les 3 temps d'activités essentiels au bien-être de l'enfant : le temps d'ateliers manuels, le temps de repos et les sorties en extérieur (forêt, complexe, cavé du gué, parc de jeux etc...)

Le matériel nécessaire à la réalisation des activités est à disposition des enfants afin de favoriser leur autonomie et l'esprit d'initiative.

Les enfants du primaire en activité ne peuvent aller nettoyer les pinceaux ou autre petit matériel que par 2 au maximum et uniquement dans les lavabos des toilettes des filles.

Les enfants aident au rangement de la salle le vendredi en fin d'après-midi pour préparer le thème de la semaine suivante.

- Temps du repas :

Le service des repas est fourni par le traiteur habituel mais il est possible de prévoir un pique-nique en le notant dans le planning de la semaine en début de centre.

Les repas sont des moments de pause très importants dans la journée mais aussi des moments de convivialité, d'échanges privilégiés entre les adultes et les jeunes et entre jeunes eux même. Nous veillons donc à ce que ces temps soient calmes pour faciliter l'échange.

Par table de 6, les enfants viennent à l'appel de l'animateur référent chercher leur repas en précisant la quantité souhaitée (un peu, beaucoup, moyen...) afin de respecter le NON GACHIS. Pour cela chaque enfant est invité à goûter à tout ce qui est proposé.



Chaque enfant participe au rangement de sa table et le chef de table choisi débarrasse la vaisselle sale dans la cuisine (inscription préalable au repas sur le tableau mis à disposition).

Les règles du bien vivre ensemble sont affichées dans l'espace cuisine, les sanitaires et les salles d'activités.

Un tableau est établi pour indiquer le rôle de chaque animateur : mettre le couvert, laver la vaisselle, nettoyage des sols si besoin, etc....

- Temps libre :

Les temps libres sont encadrés et animés par les adultes. Certains jeunes ont besoin de temps pour eux (lire, discuter, écouter de la musique...), alors que d'autres sont tout le temps demandeurs d'activités. Nous sommes disponibles pour ces derniers et leur proposons des activités adaptées en fonction du moment de la journée (activités «calmes» après le repas par exemple, comme du coloriage ou des dessins dans leur classeur, des petits jeux comme le téléphone arabe, jeux de mots ou des charades qui restent des jeux calmes).

C'est un moment pendant lequel l'enfant souffle un peu après une activité, il choisit de s'occuper ou de ne rien faire.

- Avant et après les activités : les enfants ont un temps libre encadré (maximum 15 minutes) pendant lequel ils peuvent jouer dans la petite cour, partager les jeux collectifs des salles ou aller dans le coin repos.
- Après le repas, l'organisation du temps de repos est décidée par l'équipe d'encadrement.

- Temps du goûter :

Le goûter est inscrit sur le tableau des menus et préparé par un adulte et quelques enfants maternelles ou primaires.

Les goûters peuvent se prendre à l'intérieur ou en extérieur après en avoir prévenu la directrice pour une meilleure répartition dans le choix des goûters.

Après le goûter, la personne responsable de vaisselle balaye l'espace et le lave si besoin.



## **LA PLACE DE L'ENFANT**

- Accueil d'enfants présentant des troubles ou handicaps

En développant l'accueil collectif de mineurs sans hébergement, l'association **Scoubidous & Cie** s'efforce d'éduquer l'enfant pour qu'il devienne citoyen ; cela passe bien évidemment par l'apprentissage des notions de droits et de devoirs sans négliger l'aspect ludique.

Ces dernières années, le centre a accueilli des enfants en difficulté de comportement ou de handicap.

Ce qu'une équipe d'animation doit proposer à un enfant porteur de handicap :

- Le reconnaître comme un enfant à part entière au sein du groupe,
- Faire preuve d'égalité et de justice,
- Avoir de la stabilité,
- Respecter son rythme,
- Respecter sa personne et sa dignité,
- Prendre en compte ses besoins spécifiques,
- Lui permettre de partager ses loisirs, comme et avec les autres,
- Lui permettre de se sentir en sécurité physique et affective,
- Lui permettre de vivre des situations favorisant son autonomie,
- Lui permettre d'intégrer les mêmes règles que les autres,
- Lui permettre de prendre du plaisir,
- Lui permettre de participer à des activités ou à des aventures,
- Lui permettre de se sentir reconnu dans ses capacités,
- Nommer un référent.



### Les modalités d'accueil des enfants atteints de troubles de la santé ou de handicaps :

Les structures sont habilitées à recevoir des enfants atteints de troubles de la santé ou de handicaps. Cet accueil se fait au cas par cas, après s'être assuré :

- qu'il peut se faire dans les conditions de sécurité optimale pour l'enfant en terme de locaux et de personnel,
- qu'il peut se faire sans exposer les autres enfants à un risque de mise en danger,
- qu'il peut se faire en maintenant la cohésion du groupe pour aider l'enfant à grandir avec sa particularité au milieu des siens (du groupe ou du centre),
- qu'il peut se faire sans oublier que les animateurs ne sont pas formés pour l'accueil des enfants atteints de troubles de la santé ou de handicap,
- qu'il peut se faire si la directrice a bien connaissance du handicap,
- qu'il peut respecter les besoins spécifiques de la vie quotidienne de l'enfant.

### Les actions mises en place pour l'enfant :

La directrice devra écrire un projet d'organisation et de prise en charge pour l'intégration de l'enfant en mettant la personne handicapée au centre du projet.

Le groupe d'encadrant devra :

- s'assurer de pouvoir adapter si besoin les activités de l'enfant,
- permettre à l'enfant de se sentir bien au milieu des autres,
- lui permettre de s'épanouir ou de se socialiser suivant son handicap.



## PROTOCOLE EN CAS DE CRISE SANITAIRE DÛ AU COVID

- Organisation :

- Des familles

Les familles devront impérativement déposer l'enfant dans le hall d'entrée. Un échange, si besoin avec la directrice et/ou le personnel, pourra se faire dans la salle. Une désinfection des poignées de porte sera faite à chaque arrivée des parents si celles-ci ont été touchées.

- De l'équipe :

Les sorties dans les espaces de jeux de la commune ou lors d'un grand jeu ne pourront se faire que par la présence de deux animateurs. En cas de protocole sanitaire toujours renforcé, durant les sorties comme le parc de jeux, les enfants ne seront pas mélangés aux enfants extérieurs, et du gel sera mis à disposition avant et après avoir utilisé les structures.

### Journée type :

- 7h30 à 9h30 : arrivée des enfants
- 9h30 à 11h : activités encadrées
- 11h à 11h15 : désinfection du matériel et pause avec petits jeux extérieurs ou intérieurs selon le temps
- 11h15 à 12h30 : fin de l'activité et rangement avec désinfection si besoin des poignées portes etc....
- 12h30 à 13h30 : repas
- 13h30 à 14h : temps calme



- 14h à 16h : désinfection du matériel, activités encadrées, petits ou grands jeux extérieurs
- 16h à 16h30 : désinfection du matériel si besoin et goûter
- 16h30 à 17h : bilan de la journée et petits jeux extérieurs ou intérieurs selon le temps. Désinfection du matériel
- 17h à 19h : temps libre sous surveillance

#### Temps d'activités :

Si la distanciation reste obligatoire, les enfants continueront d'être 2 par table pour leurs activités avec un espacement de 2 mètres. Les tables seront désinfectées avant et après leur activité.

#### Temps du repas :

Les enfants continueront à prendre leur repas à 2 sur leur table d'activités après les avoir désinfectées. Les enfants viendront 1 par 1 à l'appel de l'animatrice pour prendre leur assiette.

L'animatrice passera à leur table pour récupérer les assiettes afin d'éviter un brassage d'enfants trop important dans le coin repas.

Les règles du bien vivre ensemble seront affichées dans l'espace cuisine, sanitaires et salles d'activités.

#### Temps du goûter :

Le goûter sera inscrit sur le tableau des menus et préparé par un adulte et quelques enfants maternels. Concernant le groupe des primaires, seul l'animateur préparera les tables.